AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0744
FR0012789667-FS0403

7 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2019, la société de droit anglais Aviva Investors Global Services Limited[1] (St Helen's, 1 Undershaft, Londres, EC3P 3DQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er mai 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AMPLITUDE SURGICAL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 365 246 actions AMPLITUDE SURGICAL représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AMPLITUDE SURGICAL sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Aviva plc. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 47 804 841 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.